
BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

LE PAPE A-T-IL LE DROIT DE TRAITER LES QUESTIONS SOCIALES ?

(a) C'est avec assurance que Nous abordons ce sujet, et dans la plénitude de Notre droit ; car la question qui s'agit est d'une nature telle, qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Église, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace. (Ency. *Rerum novarum*.)

(b) C'est le propre de Notre ministère apostolique de seconder et de favoriser puissamment tout ce qui peut assurer aux hommes, soit pris séparément, soit en société, des secours aptes à soulager leurs nombreuses misères, dérivées, comme le fruit d'un arbre gâté, de la faute des premiers parents, et ces secours, de quelque genre qu'ils soient, sont non seulement très efficaces pour la civilisation, mais ils conduisent aussi convenablement à cette rénovation intégrale de toutes choses, que Jésus-Christ, Rédempteur des hommes, s'est proposée et a voulue. (Ency. *In plurimis*.)

(c) Nous avons exprimé clairement (dans une lettre à l'empereur d'Allemagne) l'obligation qui Nous incombe de venir en aide à ceux qui travaillent pour vivre, et de leur rendre, dans la mesure de Nos forces, tous Nos dévoués services. (A. à l'Archevêque de Cologne.)

(d) Ce fut pour obéir à un devoir sacré du ministère apostolique, et à un vif désir de venir en aide à une si grande partie de l'humanité souffrante que Nous Nous décidâmes à traiter la question ouvrière, cette question ardue sur laquelle sont tellement divisés les avis des sociologues et des savants, et autour de laquelle s'accumulent tant de difficultés, par la nature même du sujet, par la concurrence multiple et la collision des intérêts, et par la méchanceté des passions humaines.

La parole du Pape est toujours une parole de paix, de justice et de charité ; une parole qui rappelle indistinctement aux